EMC : IDENTITÉ, DROITS ET DISCRIMINATIONS

I) Avoir une identité

Document 1 : le droit à l'identité

« Le droit de chaque enfant d'avoir une identité est un droit humain fondamental qui permet à chaque personne de pouvoir jouir de l'ensemble de ces droits. L'identité légale regroupe le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe et la nationalité de la personne… Grâce à ces informations, une personne sera titulaire de droits et obligations spécifiques à son statut (femme, homme, enfant, handicapé, réfugié, etc…). L'identité permet l'intégration de chaque enfant au sein de la société et de bénéficier des services sociaux essentiels. Elle apporte une protection juridique adaptée à chaque enfant par le biais de ses parents et de l'État. »

D'après la Convention internationale des droits de l'enfant, 1989.

Doc. 1 ci-contre : à quoi chaque enfant a-t-il droit dès sa naissance ?

- ***Chaque enfant a droit dès sa naissance à une identité***

- Entoure le nom du texte qui proclame ce droit et sa date.
- Souligne en vert ce qu'est l'identité légale et ce qu'elle apporte à chaque enfant.
- Souligne en rouge pourquoi l'identité d'un enfant est si importante pour sa vie dans la société.

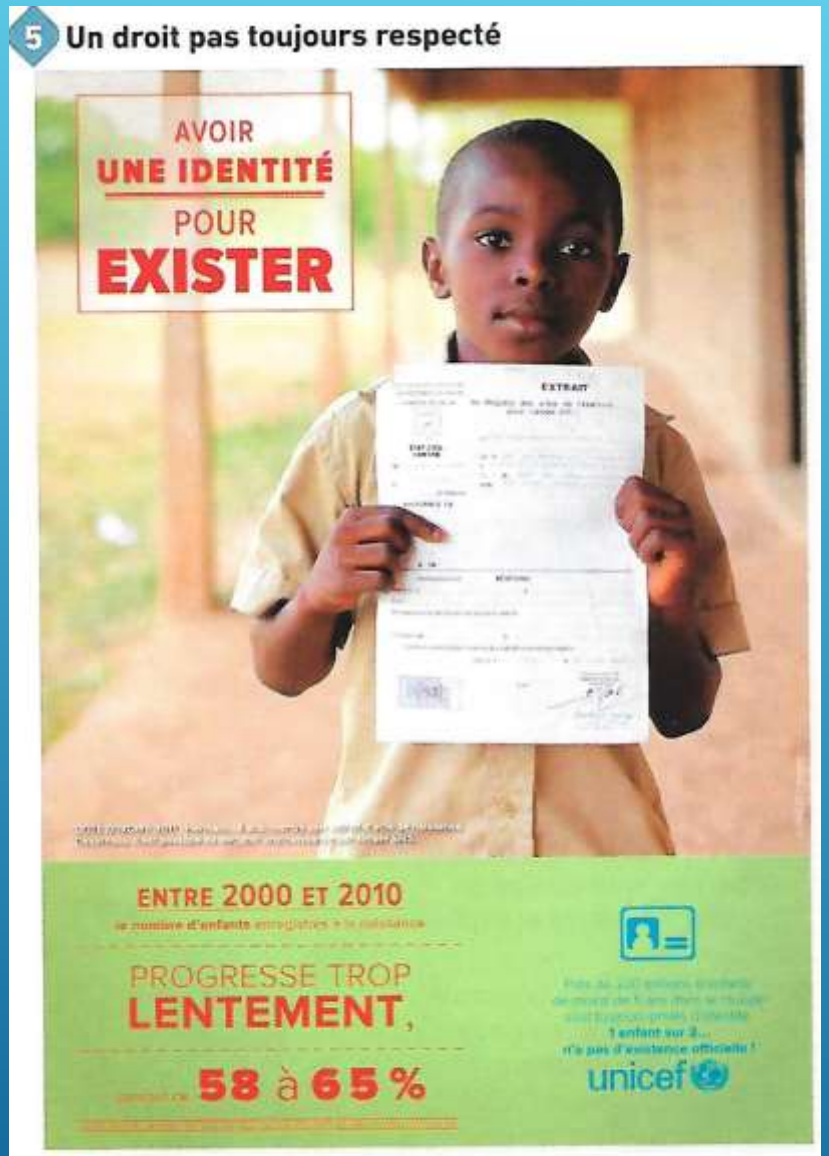

Affiche de l'exposition de l'UNICEF « Ne marchons pas sur les droits de l'enfant ! », réalisée en 2014.

- Doc. 5 p. 273 : quelle organisation internationale lutte pour la protection des droits des enfants ?

- ***L'Unicef (United Nations International Children's Emergency Funds, Fond des Nations Unies pour l'enfance) lutte pour la protection des droits des enfants. Programme des Nations Unies créé en 1946.***

1 Un extrait de naissance

MAIRIE DE PARIS
Acte de naissance – Copie Intégrale

Acte de naissance n° 6203

Lina Zora Brigitte COLOMBIN-SAKRINE

- - Le 22 juillet deux mil sept à vingt et une heure dix-huit minutes est née 123, boulevard de Port-Royal, – **Lina Zora Brigitte COLOMBIN-SAKRINE**, du sexe féminin, de François, Louis COLOMBIN, né à -------- Grenoble (Isère), le 25 septembre 1982, professeur---------- d'Histoire-Géographie, et de Leïla, Inès SAKRINE, née à Paris----- (Ile-de-France), le 15 juillet 1981, chef d'entreprise, son épouse, domiciliée à Paris treizième arrondissement, 3, rue des moulins.-- Dressé le 24 juillet 2007, à 12heures 55 minutes sur la déclaration de Geneviève DRESSOT, âgée de 41 ans, adjoint administratif,---------- exerçant à Paris quatorzième arrondissement, 123 boulevard---------- de Port Royal, ayant assisté à l'accouchement, qui lecture faite-- et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Pierre HOMMANT,------- Fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'état civil par le Maire du quatorzième arrondissement de Paris.

Le fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'État civil
par le Maire de Paris quatorzième arrondissement

Copie conforme à l'acte original conservé par
la mairie de Paris quatorzième arrondissement,
délivrée le 30 juillet 2008

Pascale GALAOUI

Dès la naissance de l'enfant, les parents doivent la déclarer à l'état civil.

2 Une carte d'identité et un passeport

- Doc 1 et 2 p. 272 : quels documents officiels garantissent votre identité légale ?

- ***L'inscription à l'état civil (acte de naissance), la carte nationale d'identité ou le passeport sont les documents officiels qui établissent l'identité légale d'une personne.***

Document 2 L'identité personnelle de Marie-Amélie Le Fur

« Marie-Amélie Le Fur est née le 26 septembre 1988 à Vendôme (Loir-et-Cher). Elle pratique l'athlétisme depuis l'âge de 6 ans encouragée par des parents très sportifs. Elle décroche de nombreux titres départementaux, régionaux, puis nationaux.

En 2004, victime d'un grave accident de scooter, elle est amputée sous le genou de sa jambe gauche. Très vite, elle entame une rééducation sportive avec son entraîneur. Grâce à son entourage familial et amical, elle reprend goût à la vie et fait des projets.

C'est au cours du tournage d'un téléfilm que sa reprise sportive s'est faite, et à cette occasion on lui offre sa première prothèse. En 2005, elle participe à ses premières compétitions handisport et devient championne de France du 200 m, puis championne du monde jeune du combiné 100 m-200 m et du 800 m.

En 2012, après 8 années de travail et d'entraînements intensifs, elle devient championne paralympique sur 100 m. "Une belle récompense personnelle certes, mais aussi pour tous ceux qui ont été présents pour moi tout au long de ces années."

Outre son entourage, Marie-Amélie est soutenue par ses sponsors qui financent son matériel sportif (10 000 euros). Elle a obtenu trois médailles lors des derniers Jeux paralympiques de Rio en 2016.

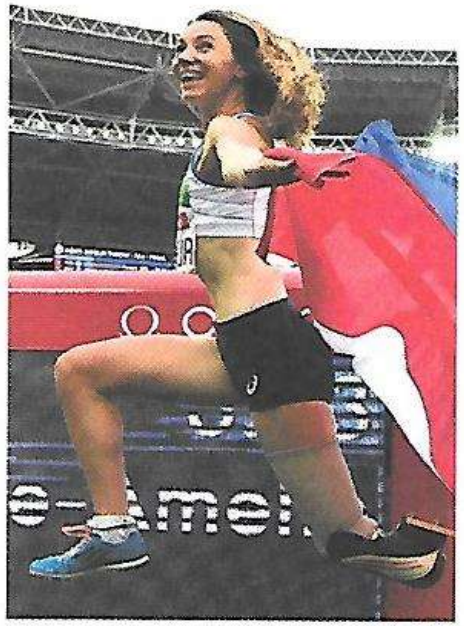

Elle voulait devenir pompier professionnel mais son handicap l'en a empêchée. Après avoir réalisé un Master en STAPS (Sciences et Techniques des activités physiques et sportives), elle est chargée de communication chez EDF pour promouvoir leur engagement auprès du sport et du handicap. Elle participe aussi à des activités de sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles. »

D'après le site Internet de Marie-Amélie Le Fur, www.marie-amelie-lefur.fr, 2016.

- Doc. 2 : relève quelques éléments de l'identité personnelle de Marie-Amélie Le Fur.
  - Sa famille : **des parents très sportifs**
  - Ses passions : **l'athlétisme / voulait être pompier**
  - Son handicap et son parcours sportif : **amputée de la jambe gauche / nombreux titres et médailles**
  - Ses rencontres et soutiens : **équipe d'un téléfilm / famille et entourage / sponsors**
  - Ses études et sa carrière professionnelle : **masters en STAPS / chargée de communication chez EDF**
  - Son engagement : **promotion du sport, sensibilisation des jeunes au handicap**

- **Conclusion** : quelles sont les deux composantes de l'identité d'une personne ?

- *Les deux composantes de l'identité d'une personne sont l'identité légale, qui comprend l'ensemble des données officielles permettant d'individualiser quelqu'un, et l'identité personnelle formée de nombreux éléments (culture, langue, passions, famille…). L'identité personnelle évolue et s'enrichit au cours de la vie.*

- **Évaluation** : projet armoiries (voir consignes séparées)

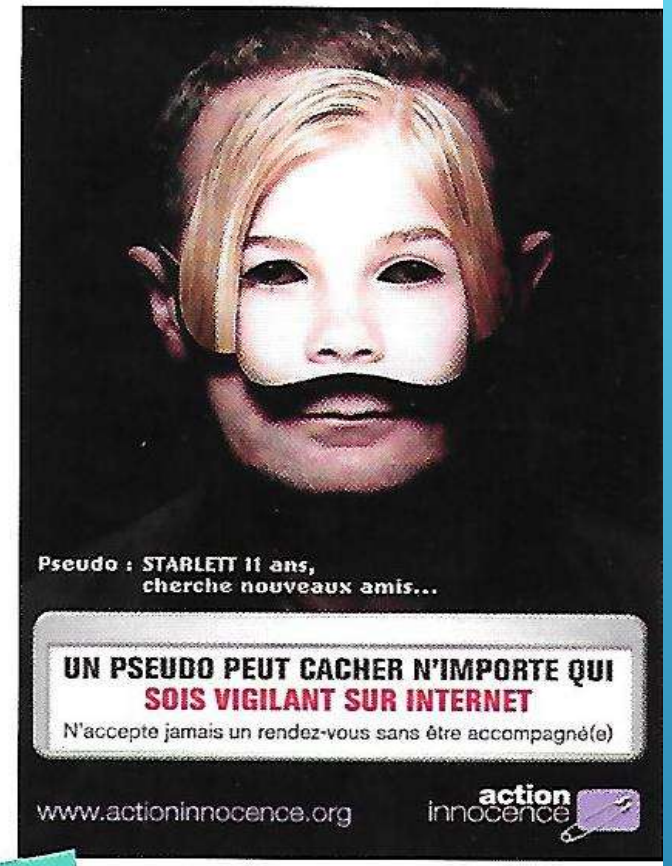

3 **Une identité peut en cacher une autre**

(Affiche de la campagne menée par l'association Action Innocence contre la pédophilie sur Internet.)
L'usurpation d'identité est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

4 **Comment éviter les dangers de l'identité numérique ?**
(Affiche de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL.)

- Doc. 3 et 4 : de quel type d'identité traitent ces deux documents ?

- **Ils traitent de l'identité numérique (= ensemble des traces laissées par une personne sur internet).**

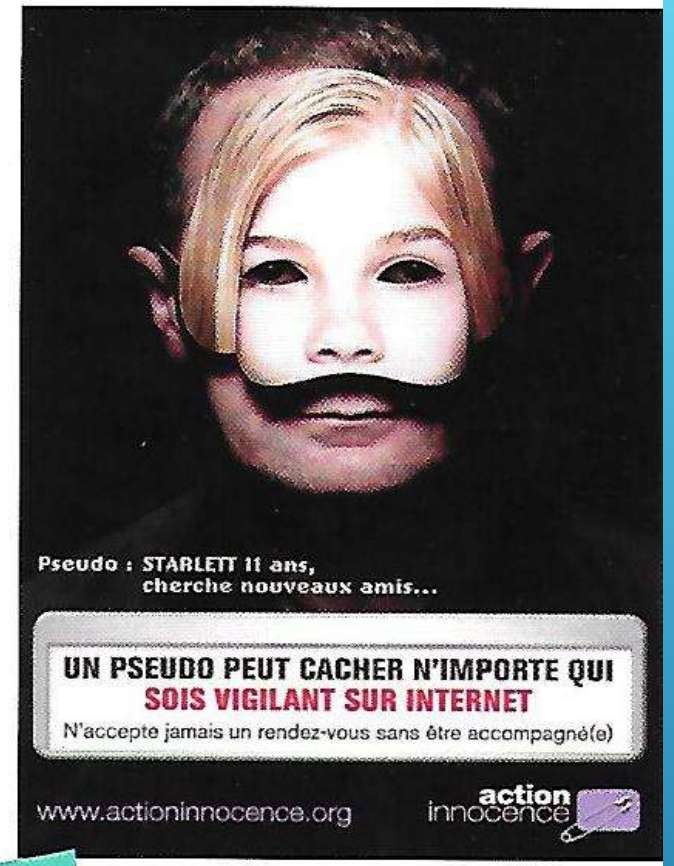

3 **Une identité peut en cacher une autre**

(Affiche de la campagne menée par l'association Action Innocence contre la pédophilie sur Internet.) L'usurpation d'identité est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

4 **Comment éviter les dangers de l'identité numérique ?**

(Affiche de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL.)

- Doc. 3 et 4 : quels sont les dangers d'internet ?

- ***Il est y facile de cacher sa réelle identité (ex : pédophile), d'accéder à des informations personnelles (photos, commentaires…) ou confidentielles (codes…)***

4 **Comment éviter les dangers de l'identité numérique ?**
(Affiche de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL.)

- **Doc. 4 :** entoure les conseils donnés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour une utilisation sans risque d'internet que tu suis déjà dans ta pratique quotidienne d'internet.
- A l'oral, compare tes résultats avec ceux de ton voisin : que pourriez-vous faire pour encore mieux vous protéger sur internet ?

Toutes les identités doivent être respectées en raison de l'égalité des humains entre eux.

II) AVOIR DES DROITS

Doc. 1 : Les grandes dates de l'égalité en France

1789 : Abolition des privilèges. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1848 : Abolition de l'esclavage. Suffrage universel masculin

1881-1882 : lois de Jules Ferry sur l'école laïque, obligatoire et gratuite

1914 : création d'un impôt progressif sur le revenu

1945 : création de la Sécurité sociale. Les femmes votent pour la 1ère fois.

1965 : Loi permettant le travail des femmes sans autorisation préalable du mari

1999 : création de la couverture maladie universelle (CMU)

2000 : Loi sur la parité

2005 : Loi pour l'égalité des chances et des droits des personnes handicapées

2007 : Loi sur le droit au logement opposable

2013 : Loi sur le mariage homosexuel

1) L'égalité des droits en France

- **Vocabulaire :**
  - **Parité** = égalité de représentation des hommes et des femmes (notamment en politique)
  - **Privilèges** = droits réservés à un certain groupe de personnes (ex : les nobles avant 1789)
  - **Droits civils** = ensemble des droits attachées à une personne (propriété, libertés, relation avec les autres…)
  - **Discernement** = capacité de réfléchir et de juger les choses de manière raisonnée

L'égalité des droits en France a été une conquête lente, difficile et progressive depuis 1789 qui se poursuit encore aujourd'hui (parité, égalité salariale, lutte contre les discriminations…)

2) LES DROITS DE L'ENFANT

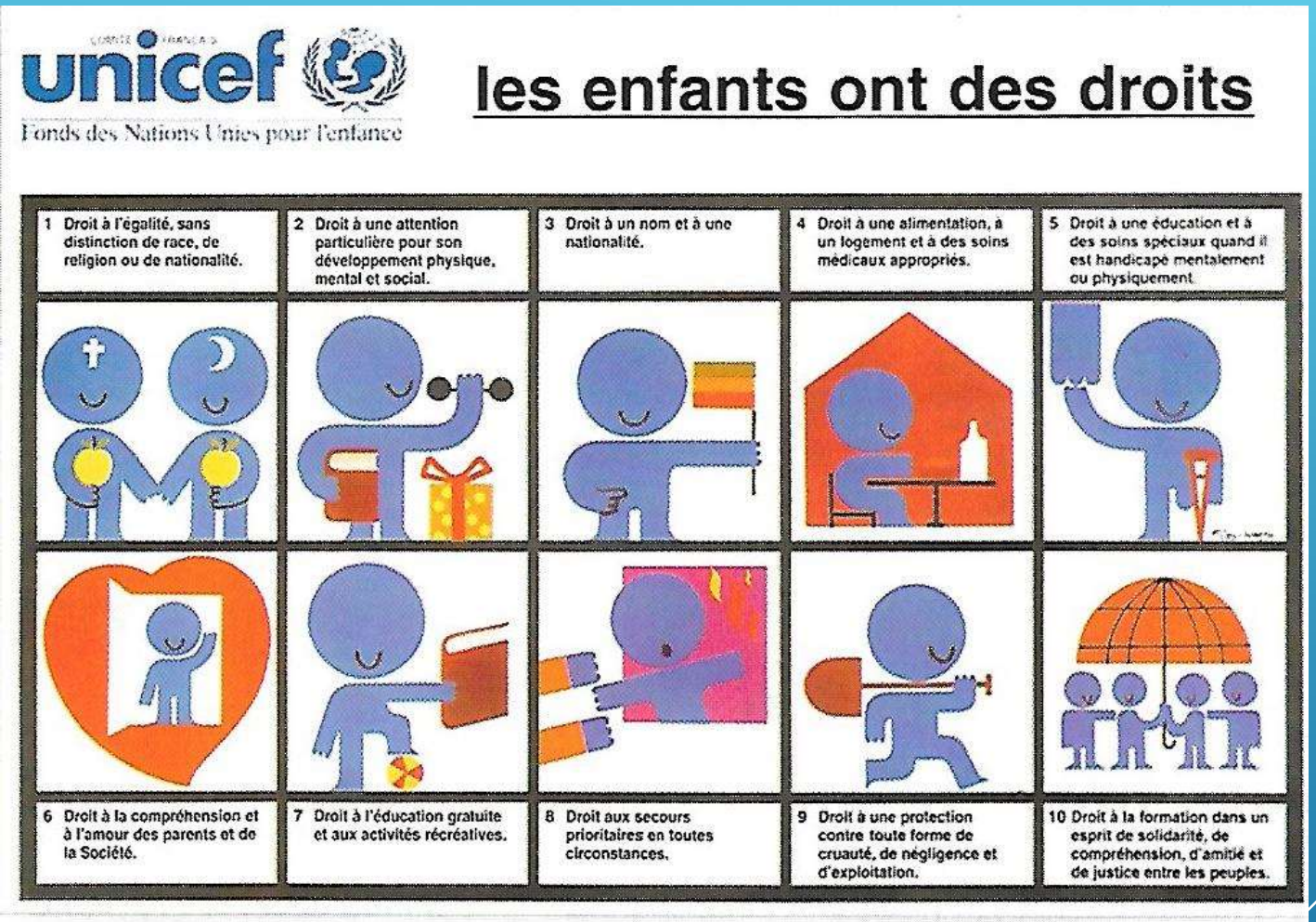

Affiche de l'Unicef, 2008.

Vidéo : http://numeres.net/9782210105669/res/9782210105669-ani-hgemc5-wd08/index.html

Vidéo 1 : à partir de quel âge n'est-on plus considéré comme un enfant ?

On est considéré comme un enfant jusqu'à ses 18 ans.

Vidéo 1 et doc. 1 p. 282 : donne deux exemples de droits d'un enfant

Le droit à une identité

Le droit à l'éducation

Le droit à une alimentation et un logement approprié

Droit à une protection contre toute forme de négligence ou d'exploitation

Vidéo 1 : en France, un enfant est-il associé aux décisions de justice qui le concerne, par exemple dans le cas d'un divorce de ses parents ?

Un enfant peut être entendu par un juge à partir du moment où on lui reconnaît une capacité de discernement (vers 7 ans). Mais un enfant dépend de ses parents pour toute action judiciaire.

Vidéo 2 et doc. 3 p. 283 : cite un texte juridique qui établit les droits de l'enfant.

Déclaration des droits de l'enfant (1959, ONU)

Convention internationale des droits de l'enfant (1989, ONU)

Article 375 Code civil

Ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante

Vidéo 2 : l'enfant est-il responsable de ses actes devant la justice ?

Oui, l'enfant est jugé responsable de ses actes à partir du moment qu'il est capable de discernement, mais le juge doit tenir compte de son âge (pas de peine avant 13 ans, mesures éducatives…).

Vidéo 3 : Les droits des enfants ont-ils toujours été respectés ?

Non, l'enfant n'avait pas de droits jusque vers la fin du 19 s. (ex : travail des enfants).

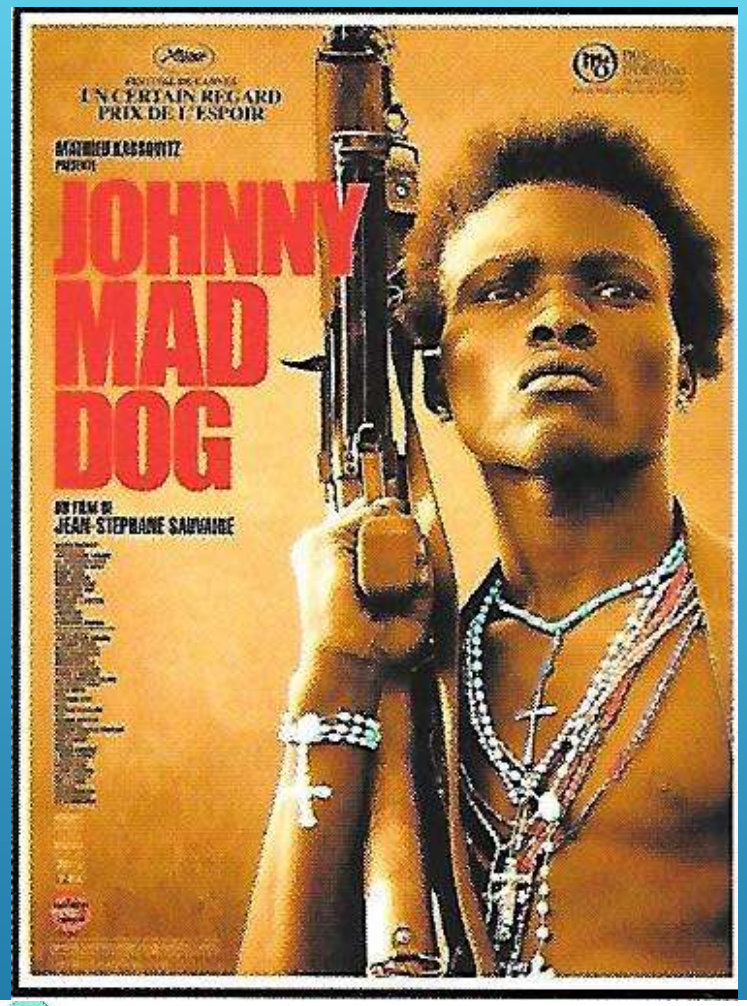

2 Une affiche de film

Ce film de Jean-Stéphane Sauvaire, adapté d'un roman de l'écrivain congolais Emmanuel Dongala, raconte la vie d'un groupe d'enfants soldats dans un pays d'Afrique. Sous l'effet de l'alcool et des drogues, ces enfants soldats commettent des actes de barbarie.

- **Doc. 2 p. 282** : décrivez le personnage de l'affiche du film. Pourquoi ses droits ne sont-ils pas respectés ?

- *L'affiche présente un enfant soldat en Afrique forcé à commettre des actes de barbaries, souvent sous l'effet de l'alcool ou de drogues.*
- *Ses droits à une protection contre toute forme de cruauté ou d'exploitation, à environnement propice pour son développement physique, mental social (…) ne sont pas respectés*

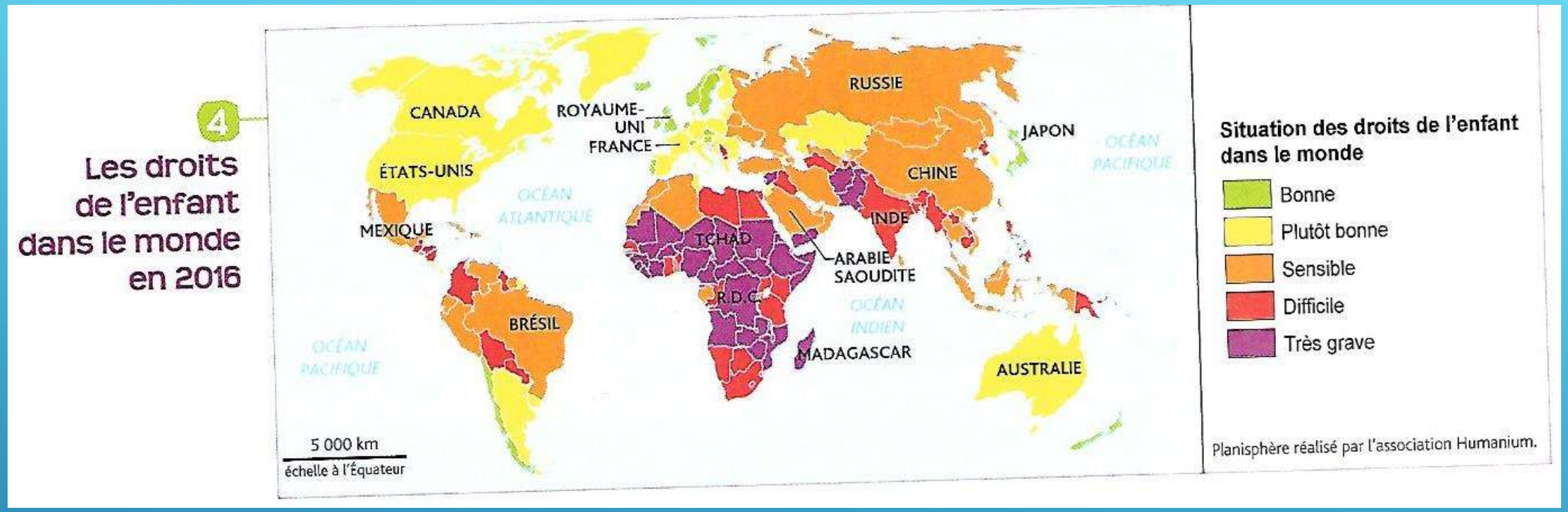

Un enfant est une personne mineure qui vit sous l'autorité de ses parents qui ont l'obligation de veiller à son bien-être, à sa santé et à son éducation. L'enfant est une personne juridique qui a donc des droits définis par une série de textes (ex : Convention internationale des droits de l'enfant…). Il a aussi des devoirs et doit respecter les règles de vies à la maison, au collège, de la société. Il est responsable de ses actes et peut être condamné par la justice qui prend néanmoins en compte sa condition d'enfant. Les droits des enfants progressent dans le monde, mais ne sont pas encore toujours respectés, surtout dans les pays en développement (Afrique, Asie du Sud…)

3) Combattre les discriminations et être solidaire

a) Les différentes formes d'inégalité et de discrimination

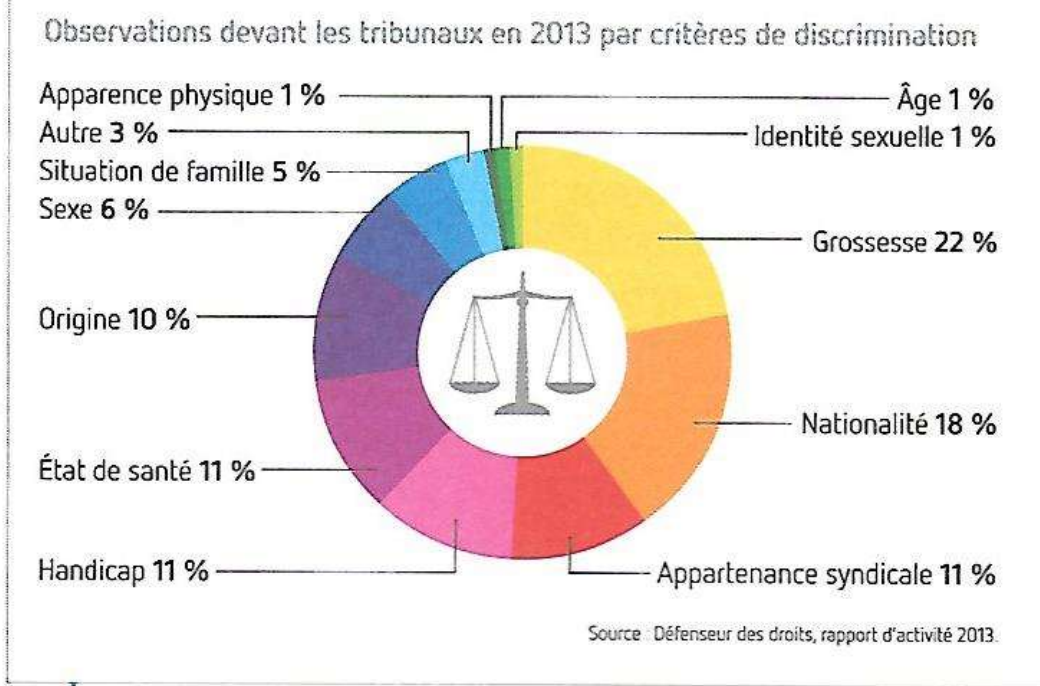

Doc. 1 Les discriminations les plus fréquentes

- Doc. 1 : Avec ton voisin, tente d'écrire une définition du terme « discrimination ». Vérifie ta définition avec celle du manuel (lexique) et corrige-la si nécessaire.

- **Discrimination** : le fait de différencier les personnes en raison de leur origine, sexe, âge, handicap…

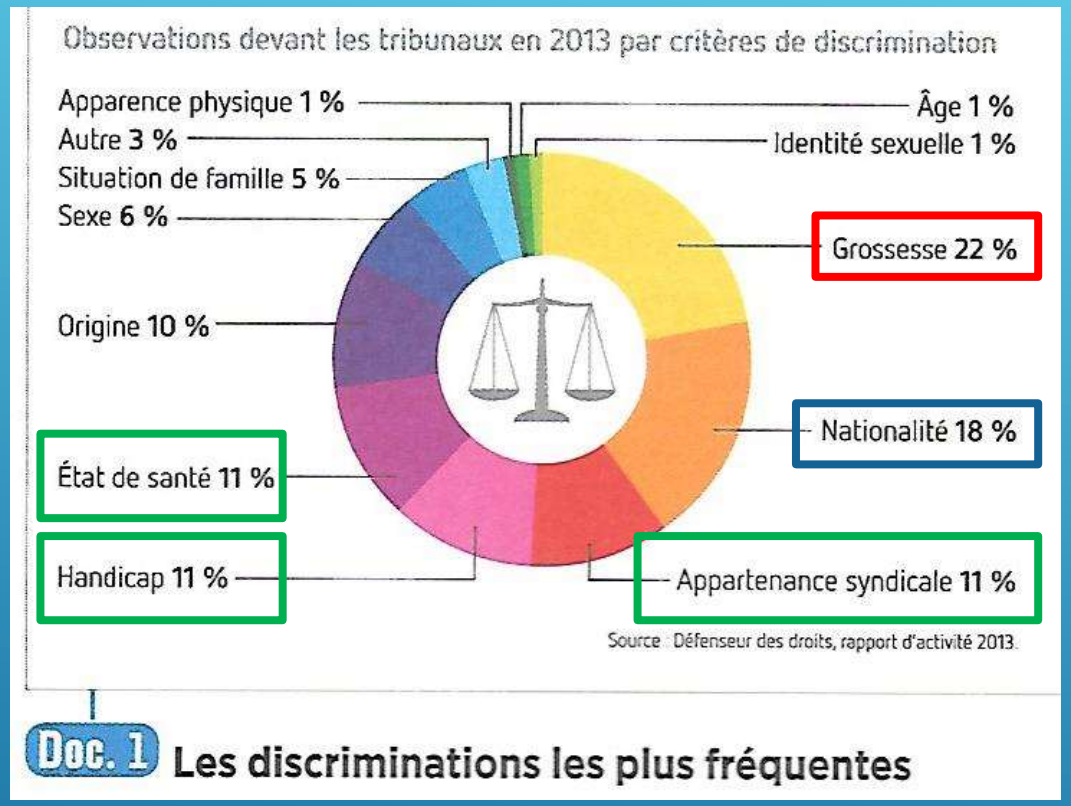

Doc. 1 Les discriminations les plus fréquentes

- Doc. 1 : Sur le doc. 1, entoure en rouge le principal critère de discrimination ; en bleu celui qui arrive en 2e position ; en vert, les critères de discriminations qui arrivent en 3e position.

1 La liberté de déplacement des personnes handicapées

« **Le Point.fr :** [Une compagnie aérienne] a été condamnée pour avoir refusé l'embarquement d'une personne au motif que les handicapés ne sont pas autorisés à voyager seuls. L'accessibilité est-elle encore un problème de nos jours ?

Le Défenseur des droits : L'accessibilité est un droit des personnes handicapées consacré par la justice. C'est essentiel pour qu'elles puissent vivre pleinement leur vie. D'autres décisions concernant les compagnies aériennes sont en attente. Il y a notamment le cas de cette compagnie qui a refusé à Marseille d'embarquer une vingtaine de personnes sourdes et malentendantes. Ces gens étaient pourtant accompagnés d'un traducteur. Ils ne posent pas plus de problèmes qu'une personne ne parlant pas notre langue. Mais l'argument est toujours le même : c'est contraire aux règles de sécurité. »

Entretien accordé au *Point* par Dominique Baudis, le Défenseur des droits (autorité indépendante chargée de veiller à la protection des droits et de l'égalité), 7 février 2013.

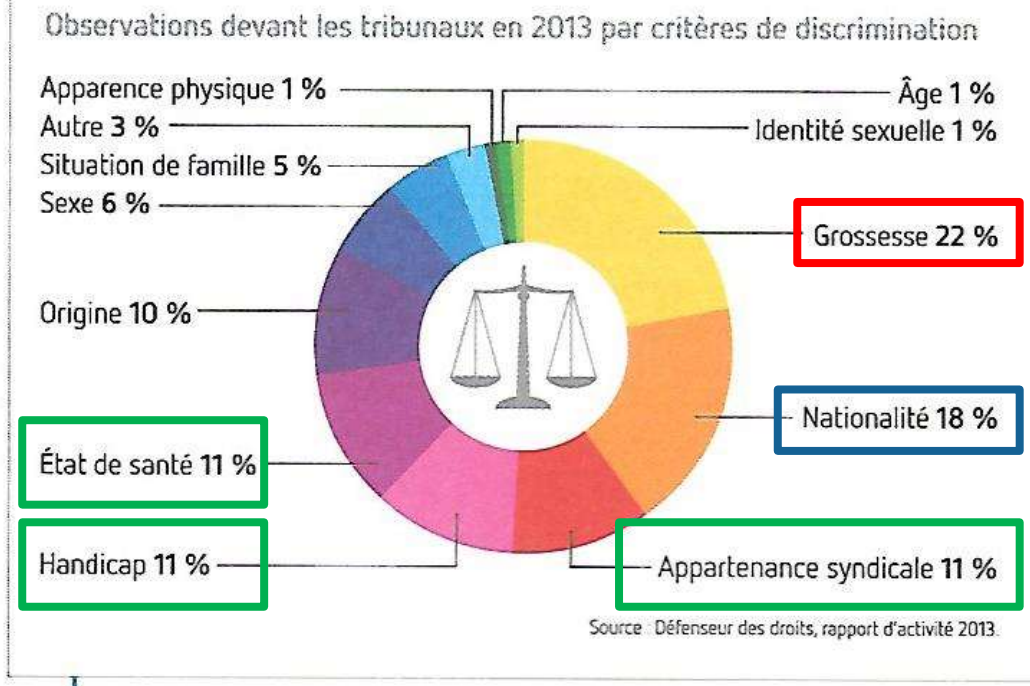

Doc. 1 Les discriminations les plus fréquentes

- **Doc. 1 ci-contre et doc. 1 p. 276 : dans quels domaines de la vie ces discriminations peuvent-elles s'exercer ?**
- **Doc. 1 p. 276 : Quel prétexte est utilisée par la compagnie aérienne pour justifier sa décision ? Quelle autorité aide les victimes à faire valoir leurs droits ?**

Ces discriminations s'exercent dans la vie quotidienne, notamment pour l'accès aux transports et aux bâtiments, ou encore au travail (ex : discrimination à l'embauche…).

La compagnie aérienne refuse d'embarquer des personnes handicapées non accompagnées ou malentendantes pour des raisons de sécurité. Les victimes de discrimination peuvent porter plainte devant les tribunaux et faire appel au Défenseur des droits.

1 La liberté de déplacement des personnes handicapées

« **Le Point.fr :** [Une compagnie aérienne] a été condamnée pour avoir refusé l'embarquement d'une personne au motif que les handicapés ne sont pas autorisés à voyager seuls. L'accessibilité est-elle encore un problème de nos jours ?

Le Défenseur des droits : L'accessibilité est un droit des personnes handicapées consacré par la justice. C'est essentiel pour qu'elles puissent vivre pleinement leur vie. D'autres décisions concernant les compagnies aériennes sont en attente. Il y a notamment le cas de cette compagnie qui a refusé à Marseille d'embarquer une vingtaine de personnes sourdes et malentendantes. Ces gens étaient pourtant accompagnés d'un traducteur. Ils ne posent pas plus de problèmes qu'une personne ne parlant pas notre langue. Mais l'argument est toujours le même : c'est contraire aux règles de sécurité. »

Entretien accordé au *Point* par Dominique Baudis, le Défenseur des droits (autorité indépendante chargée de veiller à la protection des droits et de l'égalité), 7 février 2013.

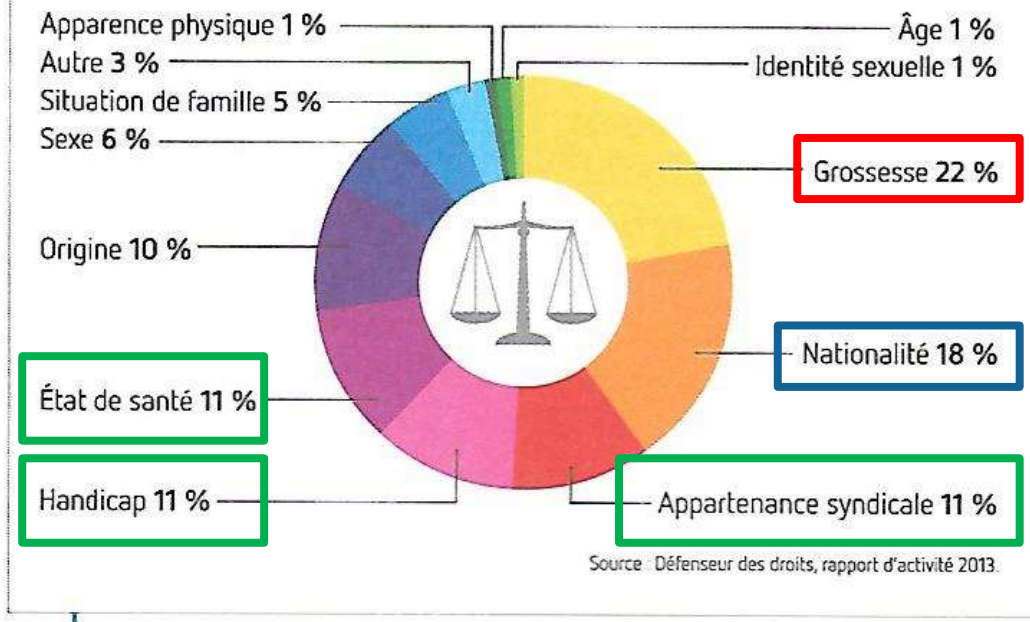

Doc. 1 Les discriminations les plus fréquentes

- **Jeu de rôle :**
- Formez des groupes de 4. Disposez les 4 cartes face cachée sur la table et tirez au sort les différents rôles. Mettez-vous dans la peau des 4 personnages, puis imaginez un dialogue qui correspond au scénario suivant :
- **« Un(e) élève en fauteuil roulant souhaite faire sa rentrée en 5e au LFT. Imaginez les réactions et les arguments des différents acteurs. »**
- Chaque groupe présentera devant la classe sa mini-production.

L'élève en fauteuil roulant

Je préviens : « Je veux aller au collège. »

J'explique pourquoi.

Je dis ce que je ressens.

J'exprime mon besoin.

Je propose des solutions.

Les collégiens

Nous prévenons : « On n'a pas l'habitude. »

Nous expliquons pourquoi.

Nous disons ce que nous ressentons.

Nous exprimons notre besoin.

Nous proposons des solutions.

Les parents de l'élève

Nous prévenons : « C'est notre droit. »

Nous expliquons pourquoi.

Nous disons ce que nous ressentons.

Nous exprimons notre besoin.

Nous proposons des solutions.

Le (la) principal(e) du collège

Je préviens : « Cela semble compliqué. »

J'explique pourquoi.

Je dis ce que je ressens.

J'exprime mon besoin.

Je propose des solutions.

Vocabulaire :

- **Homophobie** : rejet et mépris des homosexuels

- **Préjugé ou stéréotype** : opinion que l'on a d'une situation ou d'une personne sans la connaître. C'est une idée toute faite.

- **Racisme** : croire qu'il existe plusieurs « races » humaines et que ces « races » ne sont pas égales entre elles.

- **Sexisme** : considérer que les hommes et les femmes ne sont pas égaux

- **Antisémitisme** : rejet et hostilité dirigée contre les juifs

- **Xénophobie** : rejet et hostilité dirigée contre les étrangers

Document 1 Affiche de la Semaine de la solidarité internationale (SSI) en 2016

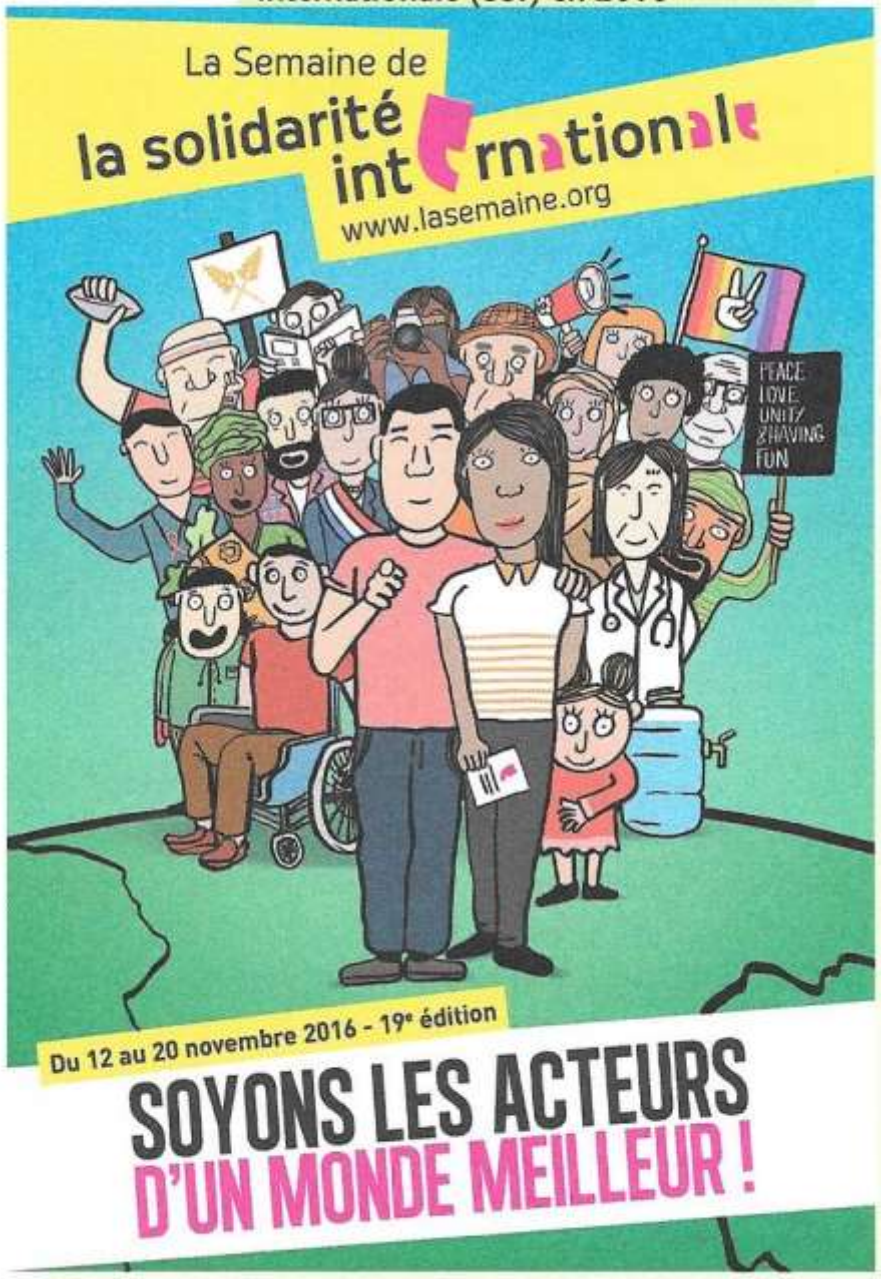

À partir de 2017, la Semaine de la solidarité internationale devient le Festival des Solidarités.

b) S'engager et être solidaire : comment et pourquoi être solidaire dans le monde actuel ?

- **Doc. 1** : À quoi cette affiche appelle-t-elle et quel est son slogan ?

Elle appelle à participer à la SSI. Son slogan est « Soyons les acteurs d'un monde meilleur ».

- **Doc. 1. :** Observe les personnages sur l'image :
  - Comment l'aspect international de cette Semaine est-il illustré ?

Il y a des personnages de toutes origines et nationalités pour montrer la dimension internationale de l'évènement.

  - Comment l'affiche montre-t-elle que tout le monde peut s'engager ?

L'affiche montre un jeune handicapé, un médecin, un sportif, des enfants pour indiquer que tout le monde peut s'engager.

Document 1 Affiche de la Semaine de la solidarité internationale (SSI) en 2016

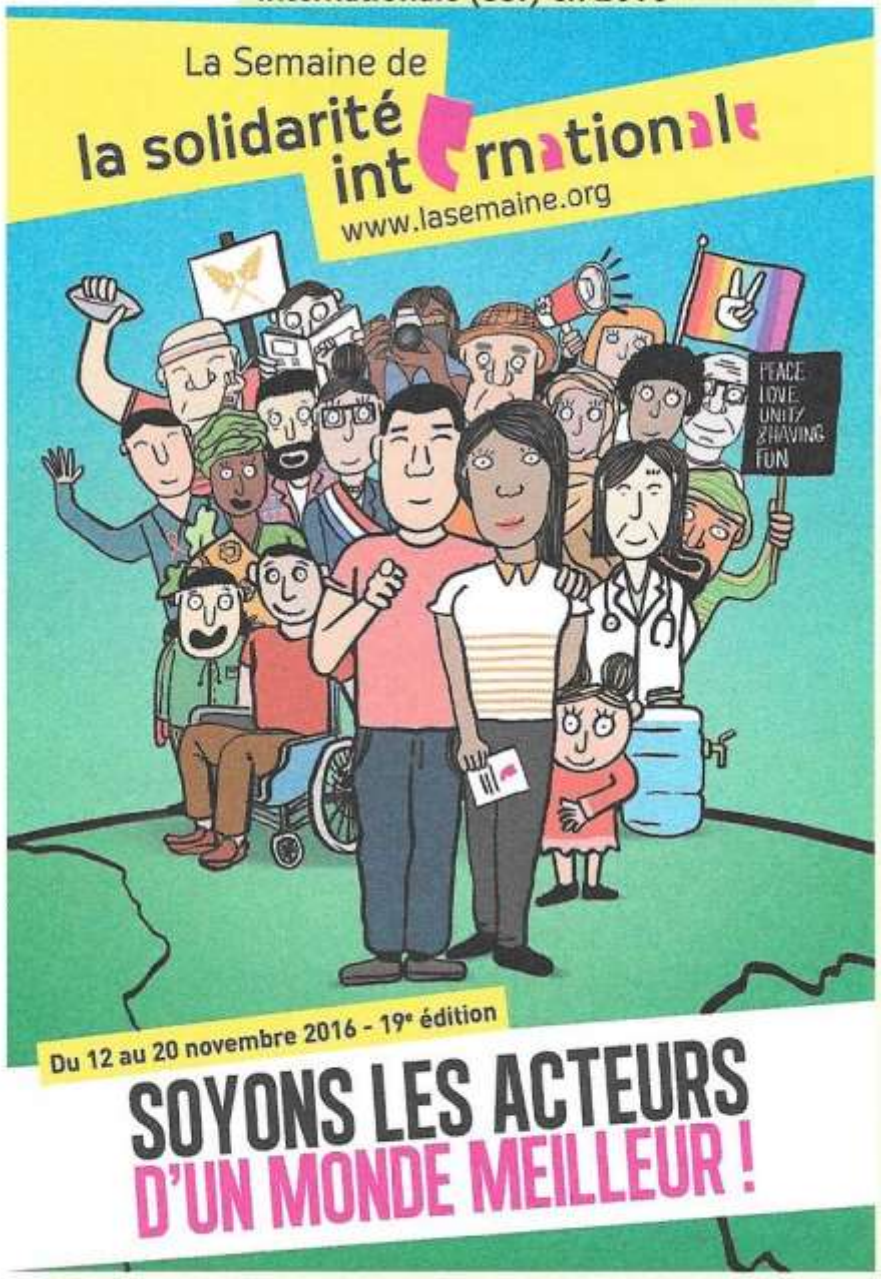

À partir de 2017, la Semaine de la solidarité internationale devient le Festival des Solidarités.

b) S'engager et être solidaire : comment et pourquoi être solidaire dans le monde actuel ?

- Dans quel domaine et par quels moyens peut-on s'engager selon l'affiche ?

Lutter contre les maladies comme le Sida

En s'impliquant en politique (voter, être élu, être militant)

Lutter contre la faim et les problèmes de nutrition

Chaise roulante = lutter pour l'accessibilité

Manifester pour défendre une cause ou ses droits

Lutter contre l'homophobie

S'engager pour permettre l'accès à l'eau potable pour tout le monde

A ton avis, pourquoi est-il nécessaire d'être solidaire des autres ? À quel type d'action aimerais-tu participer ?